



Demarche achat terrain non constructible

Par **miguyrene**, le **03/03/2009** à **17:57**

BONJOUR
pour l'achat d'un terrain de 536M2 non constructible ,il faut passer chez le notaire,et faire un compromis de vente obligatoire.ou;cela peut se faire entre le vendeur et l'acheteur
merçi beaucoup

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **18:50**

Bonjour,
Pour tout achat d'un bien immobilier, il faut obligatoirement passer chez le Notaire. Même si le terrain est inconstructible. Ce sont les mêmes formalités que pour un terrain constructible.
Cordialement